



PERTINENCE EN NEUROLOGIE

ATTEINDRE LA CIBLE

VENDREDI 3 FÉVRIER 2023

HÔTEL LE GERMAIN, 2050 RUE MANSFIELD MONTRÉAL

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE :

À la fin des présentations, les participants seront en mesure de :

- *Mieux évaluer la situation actuelle des listes d'attente et de pénurie d'effectif;*
- *Discuter et échanger sur les diverses propositions apportées pour résoudre les problématiques d'effectifs;*
- *Appliquer à sa pratique les modifications des formulaire APSS;*
- *Utiliser les suggestions présentées pour réduire les listes d'attente en EMG;*

9h **Mot de bienvenue**

9h10 Retour sur la journée de la pertinence (février 2020) et état des listes d'attente du CRDS en neurologie, Dr Stéphane Ledoux

9h30 Modifications du formulaire APSS-IPAM, Dr François Evoy

10h **Pause**

10h20 Épuration des listes d'attente en EMG: comment procéder, Dr François Evoy

11h Cliniques transdisciplinaires en neurologie- CMS (clinique de médecines spécialisées) et campagne Objectif Soigner, Dr François Evoy

11h30 Effectifs en neurologie : comment endiguer la pénurie, Dr François Evoy

12h **Mot de la fin et discussion**

Dîner

**Chaque présentation inclus une période d'échange entre les participants et les conférenciers.*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dre Marie-Ève Arsenault
Dr Donald Rivest
Dre Élisabeth Leroux

Dr Stéphane Ledoux
Dr François Evoy

REMERCIEMENTS

Les activités scientifiques de l'Association des neurologues du Québec sont rendues possibles grâce à des subventions à visée éducative sans restriction de : [Paladin Labs](#) / [AstraZeneca](#) / [Abbvie](#) / [Mitsubishi-Tanabe](#)

[L'Association des neurologues du Québec](#), grâce aux cotisations de ses membres, rend possible la tenue de cette activité.

ACCRÉDITATION

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi qu'une activité de développement professionnel reconnue (catégorie A) au sens que lui donne le Collège des médecins du Québec. Cette activité a été approuvée par la direction de Développement professionnel continu (DDPC) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Vous pouvez déclarer un maximum de **2.5 heures en section 1** / activité de développement professionnel reconnue (catégorie A). Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.
